

*Question présentée par le député :*

*M. Emmanuel Deonna*

*Date de dépôt : 8 novembre 2021*

## **Question écrite urgente**

**Le canton de Genève peut-il accueillir en son sein un polémiste dangereux condamné pour ses propos haineux ?**

Un média de la presse écrite de grande audience s'est fait l'écho de la prochaine venue à Genève du délinquant français multirécidiviste Eric Zemmour.

Cette personne a été condamnée à de très multiples reprises par l'opinion publique européenne, et par les tribunaux français, pour provocation à la haine raciale en raison de ses propos racistes, sexistes, homophobes, antimusulmans et antisémites.

Les dangers inhérents à sa rhétorique haineuse n'ont malheureusement pas été pris suffisamment au sérieux par la classe médiatique française.

Compte tenu des leçons à tirer de l'histoire récente – en particulier les souvenirs du fascisme et du nazisme ayant ravagé l'Europe – il est de notre devoir de nous opposer à la banalisation et à la normalisation d'idées qui mettent très concrètement en péril la démocratie et le vivre-ensemble.

La Ville et le canton de Genève doivent appliquer les mêmes règles en ce qui concerne M. Eric Zemmour que celles employées pour d'autres personnalités dont la présence a été jugée indésirable, susceptible d'entraîner un trouble à l'ordre public, comme Kémi Séba ou encore Dieudonné M'Bala M'Bala.

Au vu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse qu'il voudra bien fournir aux questions suivantes :

**1) *Le canton de Genève peut-il accepter la venue sur son territoire d'un polémiste dangereux condamné à de multiples reprises pour ses propos haineux ?***

- 2) *Genève est considérée pour beaucoup comme la capitale internationale des droits humains. Notre canton est le siège européen des Nations Unies, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, du Haut-Commissariat aux réfugiés et de très nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales qui œuvrent au quotidien pour défendre et sauvegarder les valeurs de la démocratie, de la paix, du respect de la diversité et de la dignité humaine. Dès lors, quelles mesures Genève entend-il prendre pour empêcher M. Zemmour de sévir sur son territoire ?*